

Le « Plume-Tambour »

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - MARS 2024 - N°121

Sommaire

P 02 Édito et Conseils municipaux

P 07 ACTUALITÉS

P 07 Point sur les projets de la commune

P 09 Projets participatifs

P 10 La boulangerie de Villiers

P 12 HIER

P 12 Festival Jean Tardieu, un week-end inoubliable

P 14 L'hiver à VIlliers

P 15 ENVIRONNEMENT

P 15 Nettoyage de printemps
Projet d'embellissement du village

P 16 INFOS UTILES

P 18 VIE ASSOCIATIVE

P 18 8e salon du livre
Autres évènements du village

P 24 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson
Mise en page : V. Bach
Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses



© Catherine Ballay

Vous avez sans aucun doute remarqué que les panneaux des noms de communes à l'entrée ou à la sortie des villages avaient été retournés. Il s'agissait pour les agriculteurs de sensibiliser les populations et le gouvernement à leur situation. Ils voulaient exprimer l'idée que « nous marchions sur la tête en matière d'agriculture avec l'Europe ». Villiers-sous-grez n'a pas échappé à ce retournement. Il est à signaler qu'aucune dégradation n'a été commise.

Édito

Bonjour à toutes et tous,

Hiver vous avez dit hiver ? Mais où est-il ? Tout change : de la météorologie à l'éducation en passant par le temps qui va de plus en plus vite ! Au moment même où un fait se produit fût-il à l'autre bout du monde, il faut absolument et immédiatement le commenter. Il n'y a plus le temps de la réflexion, plus le temps de tourner sa langue sept fois dans sa bouche, tout et tout de suite. Où est la sagesse, et c'est facile quand elle s'exprime derrière un écran et un pseudo. J'ai remarqué comme sans doute beaucoup d'entre vous que beaucoup de gens ne savent plus se parler de vive voix et notamment des choses qui pourraient fâcher : il faut un intermédiaire ou un écran interposé.

On pourrait donc parler des heures de ce monde numérique ou de l'intelligence artificielle qui fait rêver ou fait peur, mais parlons cette fois du village. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dense et je remercie tous les bénévoles. Ici pour gérer un café, là pour organiser des après-midi carnaval, des soirées jeux, des spectacles ou des chants, des activités pour les enfants, du sport… bref beaucoup d'activités appréciées. Il y manque néanmoins une tranche d'âge, nos seniors, que je souhaiterais pouvoir satisfaire amplement. J'ai donc donné mission au CCAS de travailler sur ce sujet important. Vous trouverez plus loin une page sur les projets en cours.

Je vous souhaite enfin de profiter pleinement des vacances scolaires et des ponts du joli mois de mai.

Votre maire, Thierry Masson

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recensement

Un grand merci aux habitants et agents recenseurs ! Nous sommes en effet le 1er village à finaliser les 100 % pour la collecte de données dont 80 % a été réalisée par internet ! Bravo à tous !

Résumé du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Présentation par la gendarmerie de la situation des vols sur le territoire.

DÉLIBÉRATIONS

Proposition assurance santé et dépendance

Monsieur le Maire expose un projet social présenté par AXA France pour les administrés. Ces propositions consistent à mettre à disposition un contrat de mutuelle santé communale et un contrat de dépendance communale qui permettront aux intéressés de bénéficier de remises commerciales pérennes jusqu'à -25 % sur les formules.
Il n'y a aucun coût ni recettes pour la mairie, qui s'engage à mettre une salle à disposition pour une présentation au public des contrats et modalités d'Axa bureau de Saint-Pierre-les-Nemours.
✓ Les membres décident, à 9 voix contre et 5 pour de ne pas donner l'autorisation à monsieur le Maire de signer les propositions d'AXA France, les réunions Axa devant se faire chez des particuliers et non en salle communale.

Convention de mutualisation pour l'évaluation des points d'eau incendie (PIE)

Monsieur le maire présente la convention de la Communauté de communes proposant la prise en charge du contrôle des bornes incendies par un employé de la CCPN. Le coût sera de 14 € par borne. Ceci évitera à la commune de faire appel à une société extérieure pour cette prestation.
L'entretien serait annuel et assuré successivement, un an par la CCPN et un an par les pompiers.
✓ Les membres votent et autorisent, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer la convention.

Loi APER définition des zones

Après avoir entendu le rapport de monsieur le Maire, Le conseil municipal décide :

Le bois énergie sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés : le bois et le bois plaquette/granulé faisant appel à une filière locale est à privilégier pour les réseaux de chaleur des bâtiments publics et particuliers. En foyer fermé à taux de rendement élevé, label flamme verte.
✓ Vote du conseil municipal : 1 contre, 1 abstention, et 12 pour.

La géothermie sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés : la géothermie de surface ou de profondeur faisant appel à une chaleur gratuite est à privilégier pour les réseaux de chaleur des bâtiments publics et particuliers. N'émet pas de CO2, technologie respectueuse sans recyclage.
✓ Vote du conseil municipal : unanimité pour la promotion de cette énergie

Le photovoltaïque ou thermique sur toitures des bâtiments publics, industriels et commerciaux, les hangars agricoles et les ombrières sont à étudier en priorité. N'émet pas de CO2, l'étude du recyclage débute et devrait progresser rapidement.
✓ Vote du conseil municipal : à l'unanimité pour promouvoir le photovoltaïque sur les bâtiments.

Le photovoltaïque ou thermique sur toitures des maisons sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés à l'exception des toitures des bâtiments construits avant 1948 : les panneaux devront couvrir la totalité d'un pan de toiture et non des blocs isolés et dispersés sur la toiture. N'émet pas de CO2, l'étude du recyclage débute et devrait progresser rapidement.
✓ Vote du conseil municipal : 2 contre, 1 abstention, 11 pour la promotion du photovoltaïque sur les toitures

L'Agri solaire : pas beaucoup de possibilités sur la commune de Villiers-sous-Grez, peu de terre exploitable (Agriculture Protégée), l'agri solaire créé une pollution visuelle.
✓ Vote du conseil municipal : contre l'agri solaire : unanimité

L'éolien est en zone d'exclusion sur l'ensemble de la commune suivant la charte du Parc Naturel Régional du Gatinais : en zone urbanisée des éoliennes individuelles inférieures à 9 mètres et moins de 5 KW peuvent être installées.
Le PNR a produit un schéma éolien intégré à la charte du Parc et ses annexes.
La configuration et la protection de Villiers-sous-Grez font que le seul endroit sur la commune qui pourrait être concerné par le grand éolien est le plateau en direction de la Chapelle-la-Reine.
Concernant le grand éolien : l'installation d'éo-

liennes sur le territoire de la commune de capacité supérieure à 5kw et plus de 9 mètres de hauteur :
✓ Vote du conseil municipal : 3 pour, 11 contre.
Concernant le petit éolien l'installation d'éolienne sur la zone urbanisée de capacité de moins de 5 kw et moins de 9 mètres de hauteur :
✓ Vote du conseil municipal : 9 pour, 5 contre.

Méthaniseur agricole : aucune recommandation du PNR. Les chambres d'agriculture soutiennent ces projets. La méthanisation est un procédé à la fois innovant mais bien connu pour la production de biogaz à partir de matières organiques. Le conseil municipal ne souhaite pas d'installation de ce type du fait qu'il n'y a pas d'éleveur de bovins sur la commune et que les voiries communales ne sont pas adaptées au trafic de véhicules lourds.
✓ Vote du Conseil municipal : 15 contre l'installation d'un méthaniseur.

Acquisition terrains (préemption MENIN)

À la suite de la préemption demandée par le département du fait de zones sensibles, de terrains de Madame Menin pour un prix total de 6 137,23 euros et pour une superficie totale de 1 ha 71 a 95 ca. Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer les actes d'achat.
✓ Les membres votent à unanimité.

Mandatement du centre de gestion pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Le centre de gestion nous fait part de l'opportunité pour les communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le centre de gestion propose de souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, et après mise en concurrence. Monsieur le maire demande aux membres l'autorisation de donner mandat au centre de gestion pour souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une compagnie d'assurances agréée.
✓ Les membres votent à l'unanimité.

Convention unique avec le centre de gestion

Comme chaque année le centre de gestion propose des prestations aux communes.
Pour la bonne gestion des carrières des agents, il est préférable d'autoriser monsieur le maire à signer la convention unique avec le CDG sur la partie Ressources Humaines, afin de leur confier les prestations de gestion des ressources humaines jusqu'à la fin du mandat.
✓ Les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, monsieur le maire à signer cette convention.

Mandatement des dépenses d'investissement Budget commune et Budget assainissement

Dans l'attente du vote du budget 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

INFORMATIONS

Projet mise aux normes du foyer Jean-Louis Garban et décision concernant le 3 rue de Larchant.
Monsieur le maire présente les deux propositions faites par l'architecte pour donner suite à la demande du conseil municipal de faire des études complémentaires.
L'une présente la mairie et la poste dans la réserve actuelle entre les 2 bâtiments, l'autre présente la mairie dans la réserve et la poste dans le foyer annexe.
L'une et l'autre représentent des coûts de l'ordre de 400 000 euros.
Le projet de transfert d'un réfectoire sur la garderie de Recloses prend du retard, or ces projets sont liés.
L'ensemble du conseil municipal décide de repousser toute décision jusqu'au transfert du réfectoire.

Concernant le 3 rue de Larchant, Christine Groetzinger explique les résultats de l'expertise de mise en conformité SDIS et accessibilité. Les actions à prévoir sont minimes, mais une mise aux normes administrative doit être faite, celle-ci ayant été repoussée du fait d'un bail éphémère et en attente de l'audit.
Deux possibilités s'offrent à nous : soit créer une maison des associations ce qui obligerait à créer deux issues de secours, soit créer un café associatif qui oblige à des règles particulières et une régularisation auprès de la préfecture.
Il est donc décidé de travailler avec le président de l'association « Villiers Social Club » et les adjoints pour prendre une décision collégiale.

Résumé du Conseil municipal du 16 janvier 2024

DELIBERATIONS

Proposition de Modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Nemours

Sur proposition de monsieur le maire,

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition de modification de statuts conformément à la délibération n°2023-57 relative à la crèche intercommunale, par l'ajout d'une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« *Création et gestion d'une Crèche intercommunale* ».

INFORMATIONS

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a déposé pour la mise aux normes du foyer une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour un coût des travaux de 45 000 € HT environ. La subvention DSIL, si elle est acceptée, financera entre 20 et 80 % du montant des travaux.

Augmentation importante des coûts d'assurance de +50 % sur l'ensemble.

En attente de subvention de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) à hauteur de 80 % pour la mise aux normes des buts de football (coûts 6 000 € HT).

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

• Laëtitia Lepaisant présente une proposition de l'association *Pas Trop Loing de La Seine* concernant l'organisation d'une des trois étapes de *La Caravane du Coin* à Villiers. Cette animation se passerait sur 2 jours, les 6 et 7 juillet, avec concerts, spectacles, et installation d'un village guinguette, une participation serait demandée à la commune. Cette manifestation pourrait se substituer au bal du 14 juillet. Pour la fête nationale, le repas traditionnel et la retraite aux flambeaux seraient maintenus.

A l'issue de la retraite aux flambeaux, la soirée pourrait s'achever par une animation aux *Trois Tilleuls*. La commission animation affinera ce projet et donnera son avis lors du prochain conseil.

• Etienne Brehier rappelle que tous les feux en extérieur sont interdits, même si parfois au vu de la météo cela ne semble pas dangereux.

Résumé du Conseil municipal du 6 février 2024

DELIBERATIONS

Service civique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune peut demander un agrément pour recevoir en mission des jeunes volontaires en service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre de cet agrément de service civique, d'une durée maximale de 8 mois non renouvelable, des jeunes âgés de 18 à 25 ans pourront, à raison de 24 heures par semaine, compléter leur formation en rendant des services identifiés et validés par la commune.

Monsieur le maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'emplois salariés. Les volontaires en service civique ne sont pas appelés à remplacer un salarié mais à assurer une mission de service public.

Missions confiées aux volontaires effectuant leur service civique :

Mission 1 - domaine environnement

Sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la responsabilite citoyenne et à la cohésion sociale.

Mission 2 - domaine solidarité

Développer du lien social en contribuant à la solidarite intergénérationnelle et en soutenant le bénévolat.

Mission 3 - domaine culture et loisirs

Contribuer au développement de la culture et des loisirs en milieu rural.
Les volontaires qui effectueront leur service civique percevront directement de l'état une indemnité mensuelle et une prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport par la commune selon les montants en vigueur.
✓ Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le principe de la demande d'un agrément pour recevoir des volontaires en service civique, les orientations de leurs missions, le principe de leur gestion par la commune et l'indemnité de transport selon les montants en vigueur.

Contrat rural RPI

Monsieur le maire expose au conseil municipal la procédure dite COR ayant pour objet d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement.
Il a été procédé à un examen approfondi de la situation de nos écoles et de ses divers besoins, en liaison avec le représentant du Conseil général de Seine et Marne,
Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de COR pour un montant HT de 334 655,10 € plus 66 075,82 € de TVA à financer.

Le contrat comportera les opérations suivantes :
- Un prêt principal de 105 000 € sur au taux d'intérêt de 4,39 % à 5 % sur 15 ans
- Un prêt court terme de 66 000 € pour financer la TVA qui ne sera remboursée que 2 ans après pour un taux d'intérêt de 5 % maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
✓ **Approuve** le programme d'opérations présenté pour un montant total de 335 000 € HT ainsi que son plan de financement;
✓ **Décide** d'autoriser le RPI à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural COR, sur les bases du plan de financement exposé ;
✓ **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil général et le Conseil régional ;
✓ **Charge** le RPI d'élaborer le dossier.
La charge financière de cette opération est supportée par les communes de Recloses et Villiers.

NFORMATIONS

Agence postale communale

Monsieur le maire présente le projet de transférer l'agence postale communale dans le bâtiment côté cour de la mairie.
Ce transfert permettra :
- une optimisation du travail du secrétariat,
- la mise en conformité pour une maison des associations au 3 rue de Larchant et facilitera la mise à disposition de ce bâtiment pour une éventuelle vente.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Proposition de bandes jaunes

Quelques administrés se plaignent de l'incivilité de certains habitants qui se garent en face des porches ou des entrées de propriétés empêchant les voitures de sortir ou de rentrer facilement. Une information sera passée dans le journal local pour recenser les problèmes ; les intéressés pourront se manifester auprès de la mairie.

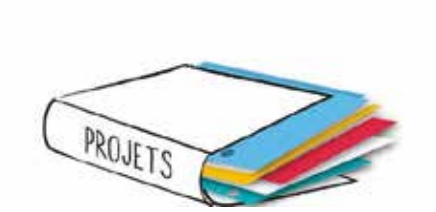
Stationnement et sorties de garage

Lors de notre dernier Conseil municipal, nous avons évoqué des propos de Villarons : « Certains administrés se plaignent de l'incivilité d'habitants qui se garent en face des porches et/ou des entrées de propriétés empêchant les voitures de manœuvrer correctement ».

A la suite de notre propos du Plume Tambour de mars 2023, des améliorations sont intervenues, le bon sens et la convivialité étant au rendez-vous.

Néanmoins, il faut le répéter à nouveau : les bandes jaunes ont pour vocation de repérer les difficultés de manœuvre.

Les personnes concernées par ces situations difficiles à la sortie et à l'entrée de leur « garage » peuvent se manifester auprès de la mairie.



Point de situation des projets à Villiers-sous-Grez

Foyer et annexe : mise aux normes accessibilité et Pompier

Suite aux préconisations de notre consultant il faut dissocier le foyer Jean-Louis Garban de son annexe Janine Hérisson, mettre l'annexe en catégorie 5 pour éviter d'avoir des normes contraignantes sur ce bâtiment qui depuis sa construction est en avis défavorable. Pour l'accessibilité, après de nombreux conseils municipaux, il a été décidé de mettre la médiathèque au rez-de-chaussée dès la libération d'une salle et de ne pas aller plus loin pour l'instant sur le reste des projets prévus sur ce bâtiment. Des travaux de mise aux normes ont déjà commencé malgré le fait qu'ils n'étaient pas budgétés sur 2023, une dérogation a été demandée pour une subvention.
En septembre 2024 la cantine pour les élèves de l'école de Recloses se fera à Recloses, libérant ainsi de l'espace sur le foyer annexe.
Déjà 7 000 € d'études et 15 000 € de mise aux normes ont été dépensés sur l'exercice 2023, il nous faudra encore dépenser 30 000 € sur l'exercice 2024.
Nous sommes passés 3 fois en commission de sécurité pour le Foyer, nous pensons être au bout du calvaire, encore une commission et nous devrions être bon, sauf mauvaise surprise…

Toit de l'église

Le dossier est en cours, notre architecte doit finir le chiffrage en fonction des recommandations de la Direction Régionale des Activités Culturelles.
Notre dossier sera étudié fin d'année 2024 et le résultat sera communiqué début 2025.
L'étude demandée par le DRAC a grevé le budget de 10 000 €, qui ne seront pas remboursé.
Une souscription par la fondation du patrimoine est en cours de signature pour attirer des éventuels donateurs, le reste à charge actuel est de l'ordre de 120 000 € pour la commune.

Garage de Villiers

Un premier dossier a été présenté fin 2022, il a reçu un refus sur une partie des subventions espérées, la proposition était non viable pour notre trésorerie.
Il faut savoir que l'ensemble des coûts achat, restructuration, réaménagement, se montent à un peu plus de 600 000 €.
Un nouveau dossier a été présenté mais à nouveau refusé, le propriétaire a été averti de cette décision
L'étude de pollution et les plans architecturaux ont été réalisés sur 2023 pour un montant de 10 000 € environ.

Station d'épuration

Après des analyses par le cabinet SCE, nous devrions avoir :

- Un bassin d'orage beaucoup plus important que l'étude initiale, pour que la buse de réception des eaux ne soit jamais sous l'eau, afin que cette buse ait le débit le plus important sans être ralenti par de l'eau qui monterait au-dessus d'elle (et donc éviter ce que nous avons connu lors des gros orages).
- La récupération d'une partie de l'eau traitée et son stockage pour les pompiers ont été abandonnés
- La possibilité d'installer des panneaux solaires sur les parties non utilisées a été abandonnée mais le projet est transféré à la Communauté de communes qui prend la compétence eau en janvier 2026.

Récupération d'eau pluviale

- L'étude de récupération d'eau nous montre que l'on pourra récupérer l'eau des toitures de l'école et d'une partie du foyer.
- Une noue est à l'étude pour récupérer une partie des eaux du foyer.
- Nous avons fait la réouverture de la noue en bas de la côte de la Chapelle-la-Reine, pour réduire l'arrivée de l'eau dans le village.

Distribution d'eau potable

- Notre nappe phréatique est correcte, toutefois notre réseau de distribution est sujet à un vieillissement notamment la braie (goudron intérieur) des canalisations et l'intérieur du château d'eau qui se désagrège et créé de l'anthraquinone (composé chimique obtenu à partir de goudron). 300 mètres de canalisation ont été changés et un

réservoir est à l'arrêt en attendant une réparation de 140 000 € qui sera laissée à la charge de la Communauté de communes.
Le réseau de Busseau doit être modifié pour accroître le niveau de chlore, la dépense de 26 000 € ne sera faite que si un transfert du budget assainissement sur celui de la distribution est réalisable.

Ecoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal

• Nous avons reçu l'autorisation d'une subvention de 25 000 € pour le changement des fenêtres de l'école de Villiers en remplacement de celles en simple vitrage et du changement d'une porte d'entrée de l'école de Recloses.

• Un projet de création d'un réfectoire dans la garderie de Recloses est en cours et devrait voir le jour en septembre 2024, du fait de la problématique suivante :

- les élèves de Recloses doivent prendre le car scolaire pour aller manger à Villiers-sous-Grez. Ce trajet réduit le temps périscolaire des enfants lors de la pause méridienne, ce qui induit moins de récréation et de temps libre alors que c'est un moment de pause important pour se défouler, respirer, jouer…
- de plus, l'affluence à la cantine de Villiers-sous-Grez pose des problèmes d'organisation et de confort acoustique ;
- enfin, ce trajet augmente les risques de circulation (temps de trajets à respecter et vitesse quelquefois excessive) et d'accidents liés aux conditions météo.

• Restauration à Villiers-sous-Grez

La restauration pour les deux écoles se fait à Villiers-sous-Grez dans un bâtiment communal n'appartenant pas au RPI. La surface totale est d'environ 120 m^2 répartis en deux pièces au rez-de-chaussée du foyer annexe.

- Recloses :

Notre proposition est d'aménager un réfectoire dans les locaux de la garderie. Il y a environ 45 élèves de Recloses qui déjeunent à la cantine.
Une pièce a été libérée pour y installer l'espace « réchauffe », la tisanerie actuelle devient l'espace nettoyage de la vaisselle, et l'espace garderie est mutualisé avec le réfectoire.
Nous avons pris un architecte pour évaluer les besoins liés à la création du réfectoire.
Cette école ayant bénéficié d'un fonds d'innovation pédagogique « Favoriser le savoir rouler à vélo », il faut également construire un abri sécurisé pour les 20 vélos achetés et les accessoires.
Par ailleurs, nous prévoyons de restructurer la cour pour faciliter le cheminement des parents depuis le parking derrière l'école aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

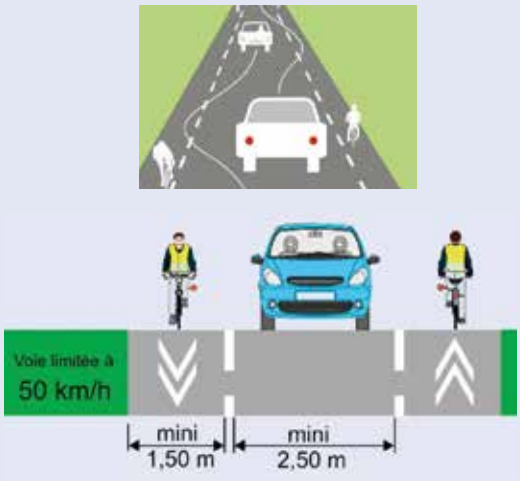
Autres travaux d'ordre général

- Une rénovation énergétique de l'ensemble des deux écoles : fenêtres, portes, toiture, ampoules leds, système de chauffage, isolation.
- Une isolation intérieure.
- Une protection et une prévention des dégâts des eaux : bardeaux anti-inondations à Villiers-sous-Grez et évacuation des eaux.
- Une protection incendie et attentat : alarmes automatiques, visiophones, gâches électriques, mise aux normes des portes d'évacuation.

Voirie

Une étude de la voirie communale a été réalisée par un cabinet spécialisé, l'objectif demandé était de remettre aux normes nos routes et de stabiliser les accotements. Cela ne sera pas réalisable par les finances de notre petite commune, la somme totale s'élève à 1,6 millions d'euros, et en effet ne prend pas en compte la voirie interne du village qui ne pourra jamais être mise aux normes (6 m de large et au moins un trottoir de 1,4 m de large…). L'étude montre le coût des travaux suivants. Route de Recloses : 182 000 €, route de Bourron : 206 000 €, Villiers/Busseau : 233 000 €, Busseau/Moulin à vent : 135 000 €, Moulin à vent/route de la Chapelle : 303 000 €, route de Larchant : 525 000 €.

Chaussée à voie centrale banalisée



Pour avancer sur ces réfections,monsieur le maire a pris la décision de faire du lobbying auprès de la Communauté de communes pour affecter la rénovation de la route de Bourron et éventuellement la route de Larchant au plan vélo départemental/régional et auprès de la Communauté de communes. Les voiries seraient du type chaussée à voie centrale banalisée. L'étude sera faite par la Communauté de communes cette année et les travaux seraient réalisés en 2025 si tout est Ok. Cette opération permettrait de faire financer une partie des voiries communales, et participerait à l'accélération du plan vélo demandé par la région, à suivre…

Région îledeFrance

La région île-de-France nous subventionne sur ces projets

Des panneaux solaires
rue Gabriel Bachet **33 000 €**



En attente de vote

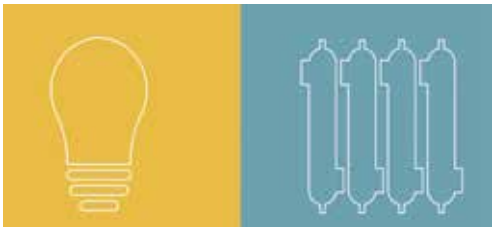
Une petite touche de biodiversité
dans notre village **1 500 €**
pour nos services civiques



Entretien des chemins à Villiers
6 000 €



Des leds et thermostats
pour la mairie **1 000 €**



Des vélos pour nos écoles
1 900 €



Des tables, des chaises, pour notre
foyer, **4 000 €** pour faire la fête



Mieux respirer pour nos écoles
4 000 €



Respire

La boulangerie du village a besoin de votre soutien



Il est trois heures du matin, Éric Gourdet se lève, prend son café et un rapide petit déjeuner, traverse la cour, va à son fournil finir le pain qui mûrit dans la chambre de pousse depuis la veille et commence la cuisson. Le travail au fournil se poursuit toute la matinée : pendant que les pains cuisent, il s'occupe de préparer les viennoiseries et les gâteaux pour que tout soit prêt pour l'ouverture à sept heures du matin. La matinée se passe ainsi ; vers midi, il déjeune avec Nathalie, puis va se (re)coucher jusqu'à seize heures environ. Le travail reprend de dix sept heures jusqu'au soir, c'est à ce moment qu'il prépare le pain du lendemain : les farines à mélanger, le pétrin, la division dans les bacs, puis la balancelle, le façonnage, et enfin la chambre de pousse qui va faire mûrir la pâte pour que le pain soit prêt à être enfourné avant l'aube. C'est donc vers vingt heures qu'il dîne, puis va dormir jusqu'à trois heures. Le four est programmé pour s'allumer à deux herures trente du matin, il est chaud quand il se lève, Éric a tout réglé pour bénéficier du tarif de l'électricité des heures creuses depuis qu'il a remplacé le fuel par l'électricité. Vu les prix de l'énergie, c'est essentiel…

La vie de boulanger est ainsi rythmée avec deux levers et deux couchers dans la même journée.

Être boulanger comme Éric, c'est d'abord une passion puis un métier « j'avais quinze ans quand j'ai commencé l'apprentissage à Dordives, mes parents habitaient juste derrière la boulangerie de Nargis près de Montargis. A la base je suis pâtissier, j'ai toujours travaillé dans la boulangerie jusqu'à mon service militaire, après je suis rentré dans une grande surface à Villemandeur où il fallait créer de toutes pièces la boulangerie. Ce fut une expérience très intéressante pour moi, mais j'ai vu de près la différence entre une boulangerie industrielle et une boulangerie traditionnelle… ».

C'est à ce savoir-faire artisanal et traditionnel qu'il reste attaché, et on sent bien qu'il n'est pas prêt de changer d'avis.

Quant à Nathalie, elle travaillait pour Pierre Martinet « le traiteur Intraitable », qui avait monté une usine de fabrication à la Selle-sur-le-Bied qui se trouve (aussi) dans la région de Montargis. Ils se sont rencontrés en discothèque, en boite, disent-ils, ils avaient une vingtaine d'années, se sont plu, se sont installés ensemble et c'est aussi ensemble qu'ils ont décidé de reprendre la boulangerie de Villiers-sous-Grez en 2 000. Éric avoue que c'était son idée depuis toujours, il fallait trouver le moment, l'occasion… et le courage. Pas facile, tout était à refaire, la boutique, le fournil, et l'apport maigre pour commencer ne suffisait pas… A cette époque, les Moulins aidaient les boulangers, et accordaient des facilités et même des prêts, mais évidemment, ce n'était pas par pure générosité, car, en contrepartie, il fallait leur acheter la farine. Hasard de l'histoire, l'ancien boulanger de Villiers était aussi de Nargis, comme Éric. Après le fond et la boutique, ils se sont endettés pour acheter les murs. Encore sept ans de crédit devant eux.

> Mais une passion ne suffit pas pour en vivre et la boulangerie de notre village est aujourd'hui en grande difficulté.

La clientèle s'est faite rapidement, beaucoup venant aussi des villages des environs. Ils sont venus pour la qualité du pain, pour sa diversité, pour ses viennoiseries et ses gâteaux toujours généreux. Bien sûr tout est affaire de goût, certains préfèrent le pain dense au levain comme le Poilane, d'autres la baguette industrielle toute blanche et si légère qu'elle ne passe pas la journée, d'autres encore seront de farouches défenseurs du savoir-faire artisanal : on passerait ses journées à discuter, en bons Français, de la qualité du pain, de celle du vin, et de toute nourriture, ce n'est pas pour rien que la cuisine française est inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco.

Il y a de quoi dire sur un sujet aussi inépuisable, et on ne s'en prive pas…

Mais une passion ne suffit pas pour en vivre et la boulangerie de notre village est aujourd'hui en grande difficulté : son équilibre financier est incertain car elle fait face à une augmentation constante et importante des matières premières et des frais, sans pouvoir (et vouloir) les répercuter complétement sur les prix de vente. Bien que le chiffre d'affaires soit stable et la clientèle toujours présente, la trésorerie baisse. Pourtant d'autres méthodes pour faire vivre un commerce existent et sont souvent employées ailleurs. Il suffirait à Éric de ne plus fabriquer lui-même sur place toute sa production et de faire comme les autres : la plupart des produits qui sont vendus aux alentours proviennent d'industries alimentaires qui fournissent des produits surgelés, bien calibrés et bien réguliers qu'il suffit de passer du congélateur au four pour tenir le commerce qui se prétend trop souvent « fait artisanalement ». Autant dire que, pour Éric, ce n'est même pas envisageable, il n'a pas appris ce métier pour se transformer en vendeur de pain et de gâteaux industriels. D'ailleurs ayant travaillé dans ce secteur (avant d'ouvrir sa boulangerie au village), il en connaît les travers et les limites, et même s'il sait que ce serait sans doute plus rentable, et moins fatigant, « ce n'est pas mon métier » dit-il.





Car ce que peu de Villarons savent, c'est qu'Éric fait tout lui-même, sans personnel (Nathalie s'occupe de la vente et lui de la fabrication), y compris les mélanges de farines : l'épeautre est un mélange personnel de différentes farines, comme la baguette des champs ou la baguette de maïs (dont la composition a été ensuite reprise par son fournisseur de farines), comme tous les autres pains, les pains aux lardons, au reblochon, aux graines, comme le maousse ou le pain d'épices, les galettes et les brioches, les pains aux raisins et les cannelés, sans oublier les commandes spéciales et le sur-mesure comme des pièces montées et tant d'autres choses qu'il suffit de lui commander…
Il attache un soin particulier à ce que les produits qu'il utilise soient de qualité et tout est vraiment fait dans le fournil, rien n'est industriel.

Mais on ne va pas refaire ni redire l'histoire de ces villages qui voient leurs commerces disparaître. Il y a toujours eu une boulangerie à Villiers, bien sûr, mais il y avait aussi quatre cafés qui ont fermé en 1950, 1960, 1990 et 2002, une boucherie qui a fermé en 2004, quatre épiceries qui ont jeté l'éponge en 1960, 1977, 1990 et 1992 un marchand de fromage et de lait, qui a fermé en 1970 ; il y avait des vendeurs ambulants qui passaient régulièrement, et on pouvait même s'habiller chez les « Nouveautés », où l'on trouvait aussi chaussures et tissus.

Le vrai déclin a commencé dès le milieu du XX^{e} siècle avec l'exode rural et l'attrait des grandes villes. L'après-guerre et les années de reconstruction accélèrent le rythme, arrivent ensuite le développement des grandes surfaces, l'autoroute qui va de pair avec le développement de la voiture, devenue indispensable. Aujourd'hui, l'e-commerce transforme des magasins de proximité en simple dépôts de colis si peu rémunérés qu'ils ne survivent pas longtemps. Les villages perdent alors leurs derniers points de rencontre et de vie. Adieu donc les petits bars, les commerces de proximité, les bouchers, les charcutiers, les épiceries, les derniers sont les boulangers qui continuent car on aime tous le pain, les croissants et les petits gâteaux…

Alors allez nombreux à la boulangerie, revenez-y vite et souvent !

Xavier Esselinck

Cet article n'aurait pas été possible sans l'aide de Thierry Masson et Catherine Ballay, de Nelly Amiot, qui m'a informé sur les commerces du village et, bien sûr, d'Éric et Nathalie Gourdet. Merci à tous…



Festival Jean Tardieu, un week-end inoubliable

Villiers-sous-Grez a connu un premier Week-end de décembre inoubliable grâce à la remarquable collaboration entre la Municipalité, l'association l'Amicale villaronne, les choristes, les musiciens et les comédiens talentueux. Ensemble, ils ont proposé un magnifique Festival en hommage à Jean Tardieu, pour fêter le 120e anniversaire de sa naissance.

Rappelons néanmoins qui était Jean Tardieu.
Comme indiqué dans le programme du festival il était tout à la fois inventeur extrêmement fécond, humoriste aussi bien que métaphysicien, dramaturge et poète. Il a accordé une place importante au rythme des sons et à la couleur des mots. Sa famille et lui-même ont résidé de nombreuses années à Villiers-sous-Grez, aujourd'hui il repose dans notre cimetière.
Pour parfaire aussi cet hommage, Alix Tardieu, la fille de Jean Tardieu a été invitée et est venue spécialement d'Italie où elle réside maintenant pour soutenir ainsi par sa présence tant l'idée du Festival que le programme qui avait été choisi.

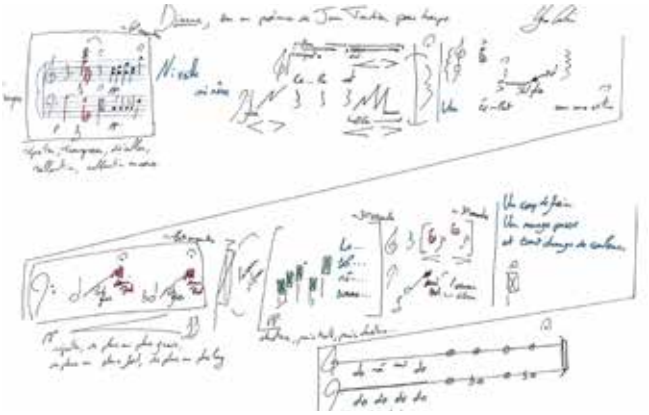


Les concepteurs ont fait preuve d'une grande ingéniosité dans leur sélection d'œuvres pour commémorer cet écrivain emblématique.
Chaque composition musicale et chaque texte choisi témoignaient d'un profond respect pour l'héritage de Tardieu. Les choristes et les musiciens avec leur talent indéniable ont su créer une atmosphère où les mots et la musique ne faisaient plus qu'un, transportant ainsi le public dans le monde poétique et audacieux de l'auteur.
Les artistes ont su conjuguer leurs talents individuels pour proposer une vision unique et captivante. Le résultat était étonnant et surprenant, dépassant les attentes du public présent à ce Festival.
Il est vrai que poussés par l'esprit « Tardieu » ils n'ont pas hésité à nous bousculer et à nous sortir de notre zone de confort en nous présentant des œuvres qui ne pouvaient nous laisser indifférents
Les comédiens ont joué aussi un rôle essentiel dans cette représentation, consacrant de longues heures de travail pour donner vie aux textes soigneusement sélectionnés. Leur créativité et leur passion pour l'interprétation ont permis de captiver le public tout au long de ces soirées.

En plus du choix des textes, la mise en scène a également été une véritable petite prouesse artistique compte tenu du délai et des occupations de chacun. Les organisateurs et les artistes ont travaillé main dans la main pour créer un spectacle à la fois original et surprenant. Chaque détail a été minutieusement pensé et conçu pour plonger le public dans l'univers unique de Jean Tardieu.



Et rassemblant dans un magnifique final la chorale, la musique et le théâtre, la *Conversation Sinfonietta* a parachevé parfaitement le Festival.
Le résultat a été à la hauteur des attentes, voire au-delà. Les spectateurs ont été conquis par cette belle performance. Les applaudissements nourris et les échanges qui se sont poursuivis autour du verre de l'amitié à la fin des spectacles en sont la preuve.
Les organisateurs et les artistes ont parfaitement réussi à traduire l'essence même de l'œuvre de Tardieu sur scène, créant ainsi une atmosphère envoûtante et émouvante.
À travers cet hommage exceptionnel, le village a montré son attachement à la culture et à son patrimoine artistique. Les organisateurs et les artistes ont su faire revivre l'esprit créatif et visionnaire de Jean Tardieu d'une manière magistrale, rappelant ainsi à tous l'importance de préserver et de célébrer notre héritage culturel.
On ne peut terminer sans évoquer la complicité et la bienveillance qui étaient présentes, entre artistes, tout au long de ces journées et surtout dire un grand merci à Bernard et Laurence et à l'ensemble des choristes qui a laissé son répertoire habituel pour nous offrir ce moment ; à Gabriel Massart avec tous les musiciens qui ont si bien traduit en musique les œuvres et poèmes de Jean Tardieu et à tous les comédiens venus d'univers si différents qui ont joué ensemble pour la première fois et pour ces uniques soirées.



Partition écrite par Ugo Calia inspirée du poème Diane telle que donnée aux musiciens dans laquelle on retrouve l'univers si particulier de Jean Tardieu.





Leur passion, leur dévouement, leur créativité et leur talent indiscutable ont créé une représentation immersive et émouvante qui a permis de rendre cet hommage à Jean Tardieu, tout simplement inoubliable.
Et un remerciement particulier à Isa Mercure qui avec sa détermination et tout son talent a pensé, créé et joué ce spectacle.
Notre village peut être fier de ce moment qui restera gravé dans les mémoires.

Oscar Bocci

Galette des vœux



Le 14 janvier, notre traditionnelle galette des voeux pour la nouvelle année était organisée dans la salle Jean-Louis Garban. Outre les habitants venus nombeux les autorités et des élus avaient fait le déplacement.
Thierry Masson, notre maire a présenté les projets de la municipalité. Le plus important concerne la station d'épuration, obsolète et en mauvais état, construite en effet dans les années 60. Cette installation s'accompagnera de dispositifs de récupération de l'eau des toitures des bâtiments publics. On soulagera ainsi, en temps de pluie importante, les flux à traiter dans la station et cette eau sera ré-utilisée pour les arrosages.
Le maire a rappelé avec la docteure Sitbon, gynécologue, notre chance d'avoir localement cette spécialité mais aussi une télé-cabine médicale. Enfin, le maire a annoncé le début du recensement et ses modalités effectué par des agents recenseurs en liaison avec l'Insee comme tous les cinq ans. Ce recensement revet une importance particulière puisqu'il permet de quantifier les dotations de fonctionnement des communes. La galette arrosée du cidre issu des pommiers communaux a clos cette cérémonie !

Jean-Pierre Girard



Escape game



Repas des anciens



Noël des enfants







Puce des couturières

Nettoyage de printemps samedi 23 mars

Sacs poubelles et gants seront fournis

Rendez-vous à 14h30 au foyer Jean-Louis Garban pour nettoyer les abords du village.



Projet d'embellissement et de renaturation à Villiers-sous-Grez

Accompagnées du maire, nous avons validé certaines zones à embellir et à transformer.

Nous en sommes au stade de croquis pour le moment. Après approbation des esquisses, les plantes seront commandées et plantées dans la foulée.
Nous souhaitons installer de belles plantes vivaces pour leur facilité d'entretien et des plantes mellifères, propices à la pollinisation des abeilles et des papillons.
Les deux puits municipaux sont quant à eux bientôt terminés. Les plantes sont arrivées, il ne nous reste plus qu'à les planter.
Nous vous tiendrons au courant des prochaines avancées du projet ! A suivre !

Ambre et Clarisse





L'association Sauvebois organise une visite d'une usine de fabrication de granulés de bois le mardi 23 avril 2024 à 14h30

Il s'agit de l'usine SIDÉSUP produisant des granulés de bois de la marque Grain de feu. L'usine est située à Engenville près de Pithiviers.
La visite est gratuite. Le nombre de visiteurs est fixé à 20 maximum. Une prochaine visite pourra être organisée s'il y a trop de participants pour le 23 avril prochain. Un covoiturage sera organisé.
Vous devez impérativement être muni d'un gilet fluo jaune et d'un casque de sécurité.
Veuillez vous inscrire auprès de Jean-Pierre Bourlot par mail (jp.bourlot@wanadoo.fr) par SMS ou téléphone au 06 87 34 18 20 en précisant :
- Votre nom et le nombre de participants
- Combien de personnes vous pouvez éventuellement transporter dans votre voiture
- Si vous souhaitez être passager d'une autre voiture que la vôtre.

Le point de rassemblement pour le covoiturage est à Villiers-sous-Grez, place du Larry, rue de Nemours, près du stade, à 13h30.



Guide du Service Unique de la Rénovation Energétique

Un conseiller dédié a pour mission de vous accompagner en vous aidant notamment à mobiliser les aides financières auxquelles vous êtes susceptibles d'être éligibles. Il vous conseille afin de simplifier vos démarches tout en vous permettant de bénéficier d'approches architecturales, juridiques et financières et en facilitant la recherche de professionnels pour réaliser vos travaux.
Les conseils apportés sont neutres, gratuits et indépendants, de la sensibilisation jusqu'à la phase travaux.

Vous pouvez échanger avec la conseillère du Service Unique de la Rénovation Energétique les mercredis :

Cet échange peut avoir lieu :

Le Mercredi par téléphone ou au **au siège de la Com. de Com. à Nemours** (41 quai victor, 77140 NEMOURS)

Prendre rendez-vous un mercredi

Si vous souhaitez que ce rendez-vous soit téléphonique, merci de le préciser dans la case prévue à cet effet dans l'outil de prise de rendez-vous. A défaut d'indication ce rendez-vous est réputé se tenir aux adresses ci-dessus.

En cas de difficulté, vous pouvez appeler le conseiller au 06 80 42 33 00 afin qu'il puisse vous proposer un rendez-vous.

Exemple

Vous pouvez échanger avec la conseillère du Service Unique de la Rénovation Energétique les lundi et mercredi après-midis :

Cet échange peut avoir lieu :

le lundi après midi, par téléphone ou à la Maison France Service de Coulommiers (22 rue du Palais de Justice 77120 Coulommiers)

Prendre rendez-vous un lundi après-midi

le mercredi après-midi, par téléphone ou à la Maison France Service de Crécy-la-Chapelle (3 rue de la Chapelle 77580 Crécy-la-Chapelle)

Prendre rendez-vous un mercredi après-midi

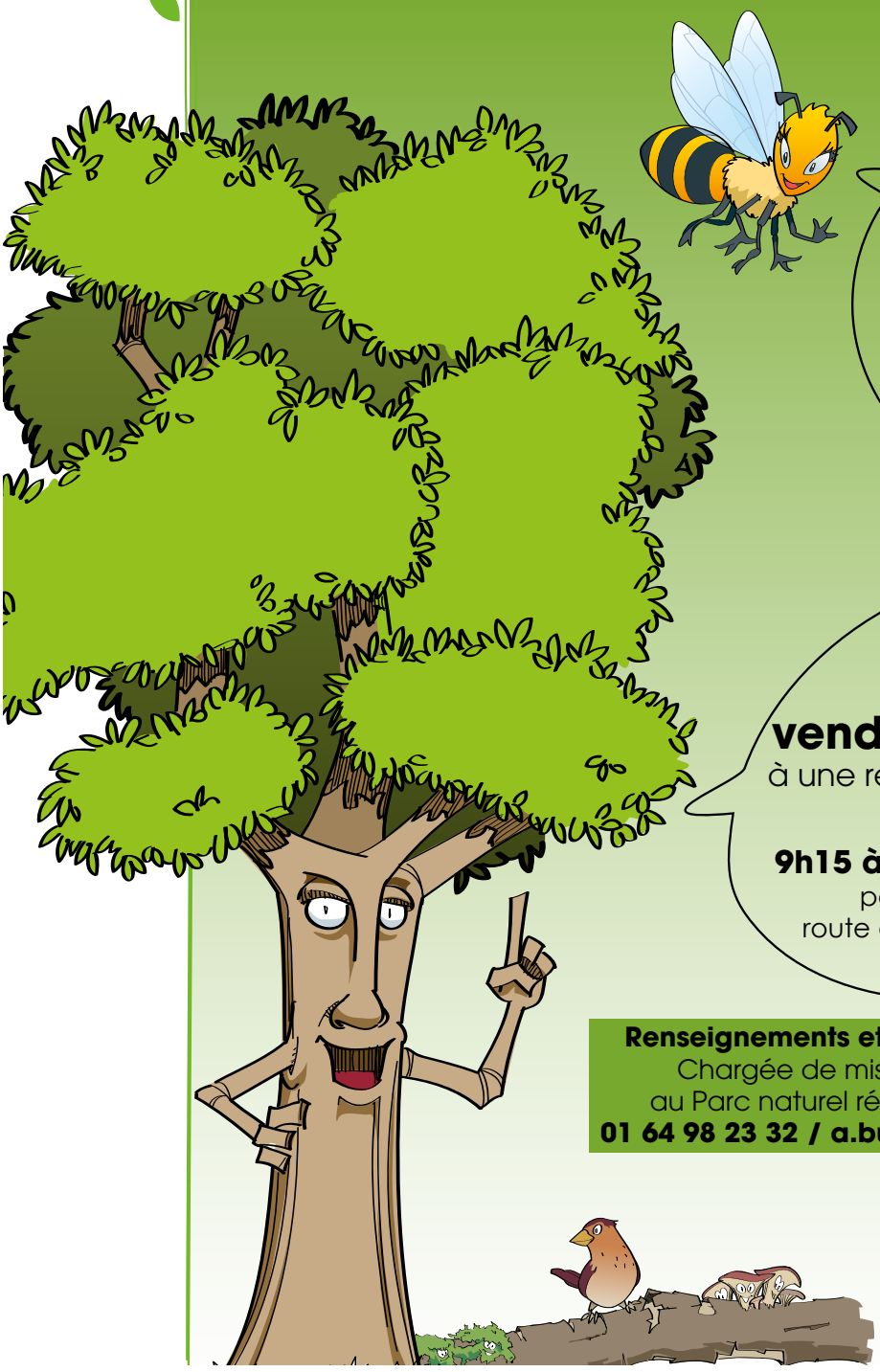
Si vous souhaitez que ce rendez-vous soit téléphonique, merci de le préciser dans la case prévue à cet effet dans l'outil de prise de rendez-vous. A défaut d'indication ce rendez-vous est réputé se tenir aux adresses ci-dessus.

En cas de difficulté, vous pouvez appeler la conseillère au 01 84 32 03 23 afin qu'elle puisse vous proposer un rendez-vous.

RÉUNION FORESTIÈRE

PROPRIÉTAIRES PRIVÉS de parcelles forestières

Savoir identifier LES BORNES ET LIMITES



Vous ne savez pas définir les limites de vos parcelles ?

Vous vous posez des questions sur la gestion forestière ?

Vous êtes amoureux de la forêt ?

Participez vendredi 8 mars 2024
à une réunion forestière gratuite !

RDV à
9h15 à Villiers-sous-Grez :
parking du tennis,
route de Bourron- Marlotte

Renseignements et réservation : Audrey BULTÉ
Chargée de mission forêt et Natura 2000
au Parc naturel régional du Gâtinais français
01 64 98 23 32 / a.bulte@parc-gatinais-francais.fr

Forêt Privée Française

CNPF ÎLE DE FRANCE CENTRE VAL DE LOIRE

Parc naturel régional du Gâtinais français



l'Empreinte
LIBRAIRIE · GALERIE
EVASION
DE TUBES!
AMICALE VILLARONNE
Villiers-sous-Grez

Salon du livre
Jean-Paul Clément
Foyer Jean-Louis Garban
21 avril 2024 de 10h30 à 18h00
Pot de clôture 17h00

Il s'agira de la 8e édition de notre Salon du Livre, initié en 2007 par Jean-Paul Clément, qui avait eu l'ambition de créer cet événement dans notre petite commune, malgré le scepticisme de beaucoup. Ce fut d'emblée un grand succès, confirmé depuis.

Organisé et porté par des bénévoles passionné·es, ivres de littérature, qui relèvent le défi de faire aimer la lecture, le Salon est devenu au fil des années un lieu vivant du livre sous toutes ses formes, dans une diversité des genres, des styles, des formats, grand ouvert à toutes les générations, pour tous les goûts.

Il réunit lors d'un moment festif et convivial l'ensemble de la chaîne du livre. Au côté des écrivains et des écrivaines, des dessinateurs et dessinatrices, il y aura aussi des maisons d'édition, la librairie et la bibliothèque.
Il se met au service du public et de la lecture afin d'aménager des espaces d'échanges, de rencontres et de conversations.

Parmi les auteurs et autrices, certain·es déjà bien reconnu·es, d'autres talents sont à découvrir, certain·es font valoir notre région et notre patrimoine.

Le Salon 2024 accueillera

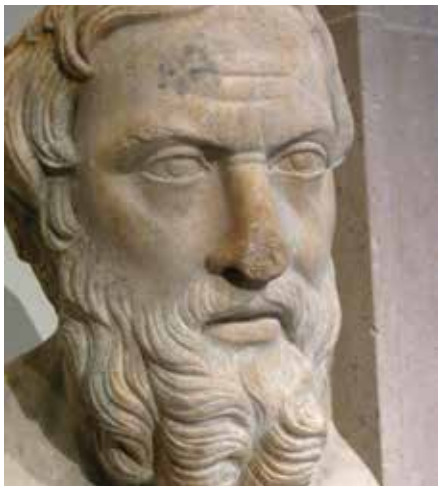
Eric Aeschimann (essai, roman),
Frédéric Bué (nouvelle, théâtre),
Laurence Chaudouet (nouvelles, poésie),
Dominique Détune (roman, guides Paris),
Catherine Dolto (jeunesse),
Sophie Duff (jeunesse),
Anny Duperey (roman),
Philippe Dupuis (mots croisés du Monde),
Emmanuelle Favier (roman, poésie, théâtre),
Jean-Baptiste Ferrero (polar),
Dan Franck (roman),
Albertine Gentou (biographie),
Claire Huynen (roman),
Jean-Jacques Jelot Blanc (biographie),
Davis Le Golvan (roman),
Chris Lavaquerie-Klein et
Laurence Paix Rusterholtz (jeunesse),
Rebecca Montsarrat accompagnée de
Kanjill éditions (jeunesse),
Camille Poulie (BD),
Jean-François Pré (polar),
Massoumeh Raouf (autobiographie, bd),
Frédéric Rossignol (roman),
Marie Sizun (roman),
Joëlle Varenne (roman),
Camille Viéville (art),
Jacqueline Zinetti (roman).

Et pour plus de plaisir encore, expo, animations, ateliers et libre cours aux idées, aux imaginaires, aux créations, aux livres…
L'accès au salon du livre, aux rencontres et aux animations est gratuit.

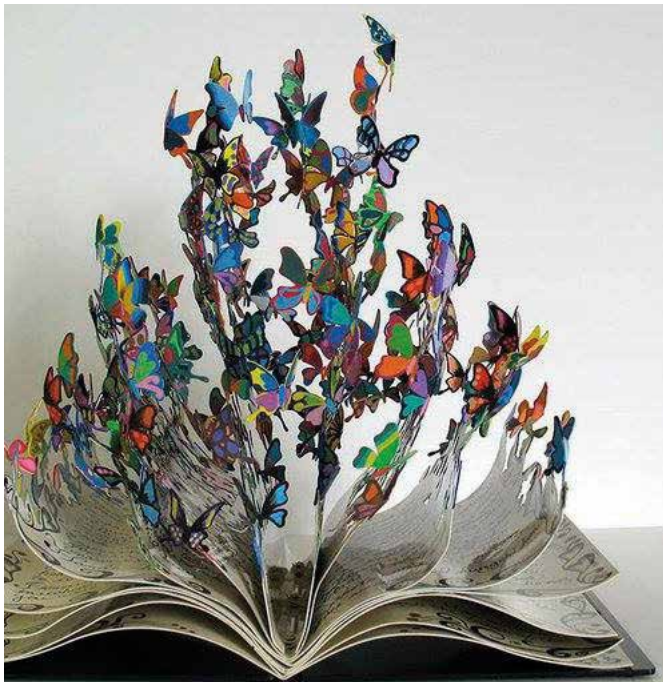
Café Histoire :
Le sionisme, histoire et évolution
le samedi 27 avril, à 17 h00
La Forge, 23, rue Gabriel Bachet

L'Histoire permet d'éclairer et de comprendre le présent, l'Histoire s'éclaire à la lumière du présent, alors le professeur Philippe Jacquet propose une nouvelle enquête sur ce thème.

avec Utopies & Co pour les boissons.
Entrée libre.



Cercle de lecture villaron
Médiathèque Janine Hérisson Villiers-sous-Grez



Les rencontres ont lieu le 3e samedi de chaque mois de 15h00 à 17h00 autour d'une petite collation.

Prochaines rencontres :

samedi 16 mars
samedi 20 avril
samedi 18 mai

Pour des échanges littéraires toutes générations,avec des livres coups de ♥ (fictions courtes, bio, essais…).
Pour un moment de plaisir et de discussion autour de lectures partagées à voix haute.

Comment participer ? apportez un ouvrage que vous avez envie de recommander, sélectionnez un court extrait (3 minutes) à lire ou faire lire, dites en quoi il vous a plu… et voilà.

Rendez-vous à la Médiathèque Janine Hérisson à 18h30

L'année a bien commencé avec la venue en janvier d'Emmanuelle Favier, écrivaine et poétesse en résidence artistique à la CC du Pays de Nemours qui nous a fait découvrir certains de ses textes et lu ceux des auteurs et autrices qui l'ont inspirée.

En février, Jean-Gabriel Nordman, comédien et auteur, nous a gratifié.es de certaines de ses *Histoires courtes*.

Avant la pause des beaux jours, nous vous proposons deux dernières soirées de Bonnes nouvelles :

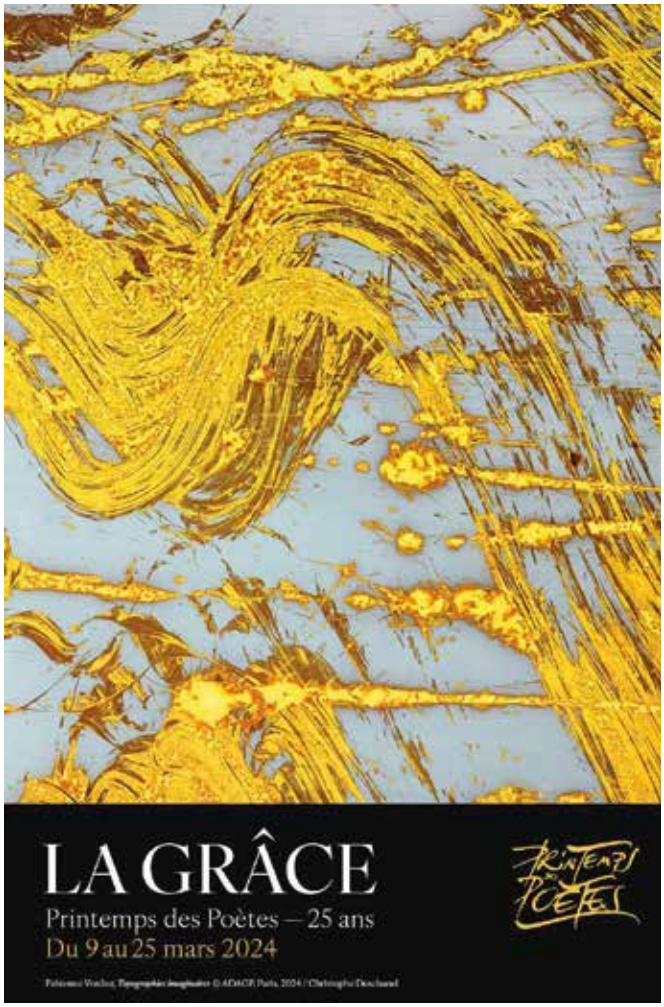
- samedi 2 mars à 18h30, Guillaume Chapet lira des Extraits de l'*Iliade* d'Homère adapté par Alessandro Baricco.
- samedi 6 avril, toujours à 18h30, nous accueillerons Gérard Chaillou qui nous lira des extraits de Cézanne de Marie-Hélène Lafon.

Je vous invite à venir partager ces jolis moments qui sont suivis d'un échange informel, sympathique et chaleureux autour d'un petit verre.

Pour cela, je vous donne rendez-vous à la Médiathèque Janine Hérisson.

Isa Mercure





Printemps des poètes
10 mars de 15h00 à 17h00
au Foyer Jean-Louis Garban

Lisa Delgado et Ismaël Ruggiero proposent de vous guider vers la mise en bouche et, si le cœur y est, la mise en scène, d'un poème que vous aurez apporté ou que vous découvrirez sur place. Venez pour créer ou simplement écouter, dans le plaisir et la bienveillance, un moment de grâce, en ce printemps partagé.

Concert
1er et 2 juin
à l'église St Etienne

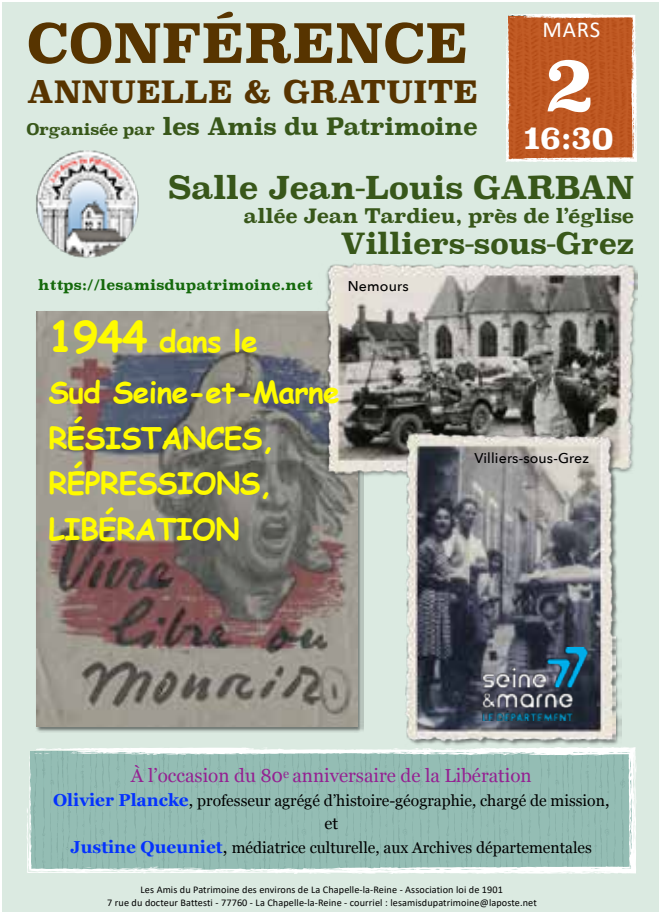
La chorale *A Travers Chants* de Villiers sous Grez vous propose 2 concerts.
Nous célèbrerons le centenaire de la mort de deux grands compositeurs : Gabriel Fauré et Giacomo Puccini dont nous chanterons *la Messe de Gloria*.
Prix des places : 15 et 10 euros.
Bernard Leroy

1944 dans le sud de la Seine-et-Marne : résistances, répressions, libération
2 mars à 16h30
au Foyer Jean-Louis Garban

Conférence proposée à l'occasion du 80e anniversaire de la Libération
par Olivier Plancke, professeur agrégé d'histoire-géographie, chargé de mission, et Justine Queuniet, médiatrice culturelle, aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

Il sera projeté un film retraçant la période 1939-1945 dans notre village.

Seront abordés les thèmes de l'exode, le théâtre l'Abeille, un aviateur américain et la résistance, et enfin la libération.



Contes des animaux
16 mars à 16h00
Foyer Janine Hérisson

Le réseau des médiathèques du Pays de Nemours invite les familles à venir écouter les *Contes des animaux*. Un goûter sera servi par l'Amicale villaronne. Le spectacle s'adresse aux petits comme aux plus grands, venez nombreux.





Fête du Houblon
7 avril de 13h00 à 18h00
à la Houblonnière

Au programme : Mini-conférence sur la Forêt - Animations et associations natures - Artisans locaux - Dégustation de bières artisanales - Restauration sur place - Concerts.
Avec les associations, Le Houblon Villaron et Sauvez la Forêt de Fontainebleau

Concours Manga
jusqu'au 6 avril
à la médiathèque

Résultats du concours le 17 avril à la Scène du Loing lors de la journée dédiée avec : ateliers cuisine, jeux vidéo et de société, calligraphie, arts martiaux, customisation… et vente de vêtements, goodies, livres…
Les médiathèques du réseau lecture publique de la Communauté de Communes du Pays de Nemours sont partenaires de cet évènement.



PhiloZarts

Larchant le 17 mars à 11h00
Salle de la Sablonnière
La peur est-elle sans espoir ?

Larchant le 11 avril à 18h30
Salle de la Sablonnière
Le geste de l'écrivain, avec Emmanuelle Favier, écrivaine.

Larchant le 21 avril à 11h00
Salle de la Sablonnière
Le 21 avril 1944 est signée l'ordonnance instituant le droit de vote des femmes. Nous fêterons ça avec philosophie !

Larchant le 19 mai à 11h00
Salle de la Sablonnière
Le langage peut-il tout dire ou reste-t-il de l'indicible ?

philozarts@gmail.com
www.philozarts.fr



Lecture, concert… pour la journée du droit des femmes 8 mars de 18h00 à 22h00 Café les 3 Tilleuls

Les trois tilleuls
Café associatif - Villiers-sous-Grez

Après une pause hivernale de deux mois, le café des 3 Tilleuls va ouvrir pour la saison 2024 dès vendredi 1er Mars.
Les plages d'ouvertures resteront les mêmes, soit chaque vendredi et samedi soir, 3 rue de Larchant. Le café vous accueillera pour vous proposer des boissons chaudes, des softs, des bières, du vins et de quoi se restaurer avec des planches, des hot-dogs et des plats préparés par nos soins (des food-trucks seront aussi conviés régulièrement).
Un série d'événements artistiques viendra régulièrement rythmer les soirées, que cela soit à travers des concerts (classique, pop, jazz, guinguette…) ou du théâtre, des lectures, des expos, ou toute autre performance !

Nous rappelons que le café des 3 Tilleuls est géré par l'association Villiers Social Club et ses bénévoles. Chacun de vous peut, s'il le souhaite, rejoindre notre joyeuse équipe pour participer à la vie du café, organiser les événements, réaliser des menus travaux pour transformer le lieux et même se métamorphoser en barman d'un soir !
Pour cela, venez nous voir ou écrivez- nous à villiers.socialclub@gmail.com

Thomas Bonfils

Horaires de la mairie
lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00
Tél. 01 64 24 21 03 - mairie@villierssousgrez.fr

Permanences de nos conseillers municipaux
samedi matin : 10h00 -12h00

Horaires de l'agence postale :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 -16h30
samedi : 10h00 -12h00
Tél. 09 77 85 70 86

Horaires de la bibliothèque
lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi :10h00 -12h00
samedi : 16h00 -18h00
Vacances scolaires :
lundi : 16h00 - 18h00 - mercredi : 10h00 -12h00
Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Horaires boulangerie
Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 7h00 -13h00 et 16h00 - 20h00
Samedi - dimanche : 7h00 - 13h30 et 16h00 - 20h00
La boulangerie est fermée le mercredi

Collecte ordures ménagères
le mardi matin

Collecte des bacs jaunes
le mercredi matin des semaines paires
6 et 20 mars, 3 et 17 avril, 4, 15 et 29 mai

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr



Martine Cervo, décoratrice d'intérieur

Vous souhaitez embellir votre intérieur ? je vous propose mes services.
Je m'adapte aux besoins spécifiques de mes clients dans le respect du budget qu'ils se sont fixés.
Voici quelques-unes de mes prestations :
Un coaching d'une heure trente pour vous aider à vous lancer en vous donnant les premières orientations et astuces.
La création d'ambiance personnalisée, nous permettra de travailler ensemble les couleurs, les matériaux, le mobilier et l'aménagement de vos pièces de vie.
Pour vous aider à vendre votre bien, je travaillerai avec vous à le désencombrer et vous indiquerai quelques modifications.
Je vous aide également à agencer et équiper un bien pour le mettre en location de meublé.
A très vite pour une nouvelle déco !
Martine Cervo : 06 87 49 44 59

Ce Plume Tambour est dans vos mains grâce à beaucoup de soutiens et d'appuis précieux. Le Comité de rédaction tient à remercier les bénévoles qui relisent le Plume, travailleuses de l'ombre, assidues, consciencieuses, méticuleuses. Elles se reconnaitront… et lui aussi !

Carnet

DÉCÈS

Didier Feuilletin
le 13 janvier 2024

Si vous ne souhaitez pas voir vos évènements familiaux publiés, merci de nous en informer.

AGENDA ACTIVITÉS

2 mars 18h30 - p 20
Les Bonnes nouvelles

2 mars 16h30 - p 21
Conférence histoire 1944…

8 mars 18h00-22h00 - p 23
Journée du droit des femmes

8 mars 9h15 - p 17
Réunion forestière

10 mars 15h00-17h00 - p 21
Le printemps des poètes

16 mars 16h00 - p 22
Conte des animaux

16 mars 15h00-17h00 - p 20
Cercle de lecture

17 mars 11h00 - p 23
La peur est elle sans espoir ?

23 mars 14h30 - p 15
Nettoyage de printemps

24 mars 10h00-17h00 - p 23
Vide dressing

7 avril 13h00-18h00 - p 22
Fête du Houblon

21 avril 10h30-18h00 - p 18
Salon du livre

23 avril 14h30 - p 16
Visite d'usine à pellets

27 avril 17h00 - p 19
Café histoire

1er et 2 juin - p 21
Concert de la chorale de Villiers

Communiquez-nous pour le prochain Plume Tambour vos petites annonces (achats/ventes, emploi, dons, partage, baby-sitting, aide à la personne, offre d'emploi, pet-sitting, etc). à catherine_ballay@orange.fr